Envoyé en préfecture le 28/02/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260228-190226DELIB3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Élise LEROY, M Yann JOUAN.

M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M. Philippe DAULY,
M Michel LEFEUVRE donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ,
Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M. Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO

Annule et remplace la délibération 7 du 22 janvier 2026

Délibération 3 — PARC SPORTIF

Lors du dernier Conseil, la société FREETNESS avait été retenue pour l'installation d'un parcours sportif, elle proposait un devis avec différents agrès. Pour que la commune puisse bénéficier de la subvention du contrat de territoire, il faut rajouter un agrès « Vélos Training » :

Rameur	pour un montant de 1 450.00 € HT
Vélo elliptique	pour un montant de 1 450.00 € HT
Combiné push-pull multiprises	pour un montant de 1 890.00 € HT
Squat machine double	pour un montant de 1 590.00 € HT
2 Vélos training	pour un montant de 4 180.00 € HT
Panneau d'accueil	pour un montant de 490.00 € HT

L'installation (barrières, gardiennage) s'élève à 900.00 € HT
La pose, le montage des agrès et la mise en service sont proposés pour un montant de 3 675.00 € HT
Une option livraison sur palette est possible pour 884.00 € HT.

Le total du devis est de 16 509.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande d'aide auprès du département pour clôturer le contrat de territoire avec ce dossier.

Envoyé en préfecture le 28/02/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260228-190226DELIB3-DE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de retenir la société FRENESS pour la somme de 16 509.00 € HT. Il valide aussi les paiements par acompte : un acompte de 50 % avec la commande et le solde à la livraison et de solliciter une aide du contrat de territoire.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL
22130 Côtes d'Armor

Mme Isabelle ANDRÉO
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 26/2/2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL